RÉVISION DE LA LOI D'ORIENTATION DE LA PME

Un projet de texte bientôt présenté au gouvernement

Le projet de texte portant révision de la loi d'orientation de la PME et dans sa version définitive sera prochainement présenté au gouvernement, ont annoncé, hier, les représentants du ministère de l'Industrie, de la PME et de la Promotion de l'investissement lors de la présentation du nouveau programme national de mise à niveau des entreprises.

F.-Zohra B. - Alger (Le Soir) - Il s'agit à travers ce nouveau texte de prendre en charge les entreprises par le biais d'un dispositif réglementaire et légal attractif, soulignent les représentants du secteur de la PME. Les nouvelles dispositions vont, selon les experts, «permettre de développer des filiales d'activités porteuses d'emploi et structurantes pour l'économie nationale».

Le nouveau programme a été présenté hier aux petites et moyennes entreprises concernées. Il bénéficiera d'une enveloppe de 386 milliards de dinars, en concours définitifs et en bonification des intérêts des crédits bancaires pouvant atteindre plus de 1 000 milliards de dinars, ont indiqué les responsables du secteur de la PME.

La journée d'ínformation organisée a regroupé les représentants de la tutelle et les PME concernées en vue de la présentation du programme national de mise à niveau des PME inclus dans le plan quinquennal 2010-2014. L'objectif, c'est aussi la création de 200 000 entreprises à l'horizon 2014, expliqueront les intervenants. «L'État devait s'impliquer pour la mise à niveau des entreprises et à cet effet, une enveloppe de 5,5 milliards de dollars US a été accordée au plan national de mise à niveau. C'est donc une opportunité pour les entreprises qui doivent prendre le train en marche», a déclaré, pour sa part, M. Naït-Abdelaziz, président de la Confédération nationale du patronat.

Photo : Samir Sid

Le ministère de Benmeradi en phase avec l'évolution du contexte économique local et international.

Il lancera, par ailleurs, un appel aux chefs d'entreprises en vue d'adhérer au programme de mise à niveau et de la préparation à la concurrence.

Le nouveau programme touche notamment le renouvellement des équipements et la formation et concerne l'ensemble des secteurs d'activités, explique M. Naït-Abdelaziz.

Il appellera les organisations patronales à coordonner leurs actions avec l'Agence nationale de développement de la PME.

Le nombre de 618 515 PME a été atteint en Algérie en 2010, soit 28 000 de plus par rapport à l'année 2009, selon les statistiques de la tutelle.

F.-Z. B.

UN SALON INVERSÉ DE LA SOUS-TRAITANCE VA SE TENIR

Objectif, une facture d'importation réduite de 30%

Le premier Salon national inversé de la sous-traitance (Sanist) se tiendra du 25 au 28 avril 2011 au Palais des expositions (Pins-Maritimes), avec l'objectif notable de développer le tissu industriel et de services national et contribuer à réduire la facture d'importation d'au moins 30%.

Chérif Bennaceur - Alger (Le Soir) - Inédite, l'organisation du Sanist par la Chambre algérienne de commerce et d'industrie (Caci) et les Bourses régionales de sous-traitance et de partenariat, sous l'égide du ministère de l'Industrie, de la PME et de la Promotion de l'investissement et de la Safex, l'est.

Et ce, dans la mesure où une cinquantaine d'entreprises algériennes, donneurs d'ordres et exposants, rencontreront, au pavillon S, plus de 300 fournisseurs, fabricants et prestataires de services nationaux, receveurs d'ordres et visiteurs.

Hier, lors d'une conférence de presse, des organisateurs du Sanist ont expliqué qu'a contrario d'un salon classique où ce sont les exposants qui vendent et les visiteurs qui achètent, c'est l'«inverse» qui est consacré cette fois-ci.

Les exposants, notamment Air Algérie, la SNVI, Sonatrach et Saidal, ainsi que la Défense nationale, présenteront, à travers une fiche technique, leurs besoins en achat de produits, fournitures ou services, aux visiteurs, fournisseurs potentiels. Ceux-ci, exclusivement de droit algérien et non commerciaux, ont été invités à s'inscrire on line (www.caci.dz) et à bénéficier d'un agenda de rendez-vous personnalisé, et offrir leurs services.

Soit l'occasion, durant quatre jours, de mettre en contact les donneurs et receveurs d'ordres, mettre en adéquation les besoins et les capacités en sous-traitance, identifier de nouveaux sous-traitants, mieux utiliser le potentiel industriel et de services existant.

Voire accroître l'intégration industrielle, encore latente actuellement, promouvoir la substitution de la production à l'importation et encourager de nouvelles niches d'investissement.

En d'autres termes, il s'agit de contribuer à réduire la facture d'importation en sous-traitance, estimée à hauteur de 5 milliards de dollars. Ainsi, l'objectif est de réduire cette facture d'au moins 30%, soit un gain de 1,5 milliard de dollars pour le pays.

Et dans le contexte où la concrétisation des grands projets de partenariat, notamment dans le secteur mécanique, implique le développement d'un tissu local de sous-traitants, à même d'être compétitif et attractif.

En marge du Sanist, des conférences sont programmées au pavillon I autour de trois thèmes : l'état des lieux de la sous-traitance en Algérie, le contrat de sous-traitance et le code des marchés publics. En notant que les instituts nationaux de la propriété industrielle et de la normalisation (Inapi et Ianor) ainsi que l'Office national de métrologie légale (ONML) parrainent également cette manifestation.

C. B.

Définition du salon inversé

Le concept de salon inversé est utilisé principalement dans le domaine de la sous-traitance. Un salon classique est un espace physique où se rencontrent des vendeurs et des acheteurs, les premiers exposant les produits ou les services qu'ils fabriquent ou qu'ils fournissent et les seconds viennent en visiteurs rencontrer les vendeurs et voir leurs produits ou services sur leurs stands. Dans le cas d'un salon inversé, c'est le contraire qui est organisé. Les exposants sont les acheteurs et exposent leurs besoins en achat de produits, fournitures ou services. Les vendeurs viennent en visiteurs pour connaître les besoins des acheteurs et tenter d'y répondre selon des conditions techniques et commerciales qui se négocient entre les deux parties.

C. B.

RENTE PÉTROLIÈRE EN ALGÉRIE

Une «malédiction»

Il était question hier au Centre de presse d'*El Moudjahid *de débattre de la gestion de la rente pétrolière en Algérie.

Lyas Hallas - Alger (Le Soir) - Sous le thème «la fiscalité pétrolière et la croissance économique», Khaled Boukhelifa, consultant et ex-Dg de l'énergie au ministère de l'Energie et des Mines, et Djamel Djerad, commissaire aux comptes, ont passé en revue la loi sur les hydrocarbures et la loi budgétaire pour problématiser la gestion de la rente que génère le pétrole en Algérie.

Or, relèvent-ils, cette rente constitue plutôt une entrave au développement des autres secteurs économiques, car gérée de manière irrationnelle. Et au lieu de l'investir dans le développement de l'outil de production et des secteurs créateurs de richesses et d'emplois (agriculture, PME-PMI…) elle sert à payer les importations.

Sous pression du front social, l'Etat injecte des sommes colossales dans le circuit économique – une facilité que favorisent la conjoncture et la hausse des prix de l'or noir – qui ne profitent pas vraiment aux secteurs productifs.

A ce sujet, indique-t-on, la toute dernière loi sur le règlement budgétaire de l'année 2008 est instructive.

«S'agissant du budget de fonctionnement, il est noté que les crédits sont totalement consommés, parfois à hauteur de 110%, compte tenu des augmentations salariales, etc. Cependant que l'équipement tourne au ralenti avec des taux de consommation de 1 et 2% dans certains cas», précise M. Djerad. C'est dire que la dépense publique, les investissements dans l'équipement du pays et la construction d'infrastructures dépassent les capacités d'absorption de l'économie algérienne. Chose qui engendre d'importants «surcoûts» dans la réalisation des infrastructures. C'est dire que la croissance réalisée est nominale, pas réelle. Par ailleurs, les deux experts ont établi que la loi sur les hydrocarbures a permis de «reconstituer les réserves de pétrole pour les porter au même niveau qu'en 1971. Aussi, l'impôt sur les «superprofits» a permis de générer des recettes supplémentaires pour l'Etat. «La rétroactivité de la mesure a été décriée par certains opérateurs comme Anadarko. Cet epsilon du secteur de l'énergie, ayant grossi grâce au gisement de Hassi Berkine, a refusé de payer et l'affaire est devant les instances d'arbitrage», a révélé M. Boukhelifa.

Il convient de noter que les prélèvements sur les recettes de la compagnie nationale Sonatrach se situent à hauteur de 85%, dont une redevance calculée sur base de la quantité produite (fixée par décret), l'impôt sur le résultat (25%) et la taxe sur l'activité professionnelle (2%).

L. H.

FORMATION PROFESSIONNELLE

Le Conseil de partenariat a élu son bureau

Le Conseil de partenariat de la formation et de l'enseignement professionnels s'est réuni, hier, à l'Institut national de la formation et de l'enseignement professionnels pour élire les dix membres de son bureau. Installé officiellement le 23 janvier 2011, le conseil est un organe consultatif qui regroupe les représentants de 22 ministères qui ont un rapport avec l'économie et l'emploi, les chambres nationales (commerce et de l'industrie, de l'agriculture, de l'artisanat et des métiers, de la pêche), d'une vingtaine d'entreprises publiques, du patronat ainsi que d'organismes de création d'emploi (Ansej, Cnac…).

Ce Conseil, qui siège à Birkhadem, a pour tâche principale d'élaborer des propositions pour consolider le système national de formation et d'enseignement professionnels, détecter ses failles, ses besoins et ses attentes.

El-Hadi Khaldi, ministre de la Formation et de l'Enseignement professionnels, qui a inauguré cette rencontre, a, durant plus d'une demi- heure, rappelé l'importance de son secteur et des réformes qui ont été menées depuis cinq ans. «Il y a des gens qui refusent la critique, je ne suis pas d'accord.

Nous devons l'accepter car la réussite ne peut pas se faire sans une critique de ce que nous faisons pour mieux avancer», a-t-il insisté, ajoutant que son département n'a pas de représentant au sein du Conseil mais tient seulement le secrétariat général.

«Nous voulons donner libre cours au travail des membres et nous mettons à leur disposition tout ce dont ils ont besoin», a souligné El-Hadi Khaldi.

Composé de dix membres élus pour un mandat de trois ans, le bureau du Conseil de partenariat de la formation et de l'enseignement professionnels est chargé, entre autres, d'élaborer le projet du règlement intérieur, de préparer le plan d'activité et de suivre sa mise en œuvre, d'élaborer le rapport annuel et de coordonner le suivi des activités des comités techniques.

Des séances de travail et des assemblées générales sont prévues la semaine prochaine pour discuter le règlement intérieur et son adoption finale.

Irane Belkhedim